



Appel à Projets

2023

Année
des
Architectures
du
Monde

**couv : "Roubaix, La Piscine : grand bassin copyright Albert Baert 1932 - Jean-Paul Philippon 2001".*

L'année thématique, qu'est-ce que c'est ?

Depuis 2015, la Ville de Roubaix vit au rythme des années thématiques. L'objectif principal de ce programme d'activités est de valoriser l'interculturalité et la diversité culturelle qui font la richesse de Roubaix.

Après l'année des **femmes** du monde en 2015, l'année des **langues** du monde en 2016, l'année des **jeunes** du monde en 2017, l'année des **sports** du monde en 2018, l'année des **histoires** du monde en 2019, l'année des **saveurs** du monde en 2020/2021 et l'année des **textiles** du monde en 2022, l'année 2023 sera consacrée aux **architectures** du monde.



Ce thème a été choisi par nos partenaires : les membres du Conseil Roubaisien de l'Interculturalité et de la Citoyenneté (CRIC), les structures culturelles, les centres sociaux et les comités de quartier.

Les objectifs de l'Année Thématique

- Valoriser la population de Roubaix et sa diversité culturelle.
- Permettre aux Roubaisiens de s'appropriier un thème tout au long de l'année à l'aide de projets culturels, interculturels et fédérateurs.
- Questionner cette même thématique sous des formes variées et à partir de points de vue spécifiques, méconnus, détournés ou originaux.
- Initier des événements hybrides dans lesquels le passé et le présent, l'histoire et l'art se rencontrent.
- Permettre la rencontre et des liens privilégiés entre des artistes professionnels et des publics.
- Faciliter le partenariat entre les structures culturelles et les structures sociales.
- Permettre aux Roubaisiens, petits et grands, d'accéder à une pratique artistique.

Pour
mémoire :

Quelques images des éditions précédentes...



Une année, trois temps forts !

Chaque année thématique est divisée en trois temps. Chacun d'entre eux se déroule pendant une dizaine de jours et invite à explorer la thématique sous un angle différent:

- Le **temps des débats**, se déploie après les vacances d'hiver, en février.
- Le **temps de la participation**, a lieu après les vacances de printemps en mai.
- Le **temps des spectacles**, se déroule en novembre.

Les visuels déclinés des trois temps forts de

« 2017, Année des Jeunes du Monde à Roubaix »



Temps 1 : Les débats

Quels objectifs ?

Le temps des débats est l'occasion de questionner la thématique des **architectures du monde**, de prendre du recul, de réfléchir ensemble et de discuter à partir d'une question ou d'un point de vue particulier. Il permet aux partenaires de proposer des moments d'échanges, de rencontres, de conférences qui invitent à la réflexion sur des questions internationales et interculturelles. Pour avoir quelques idées sur la thématique « Architectures du Monde » vous pouvez vous référer à la page 8 de ce présent dossier (« Comment aborder la thématique ? »).

Quelles formes ?

Conférences, débats, ciné-débats, conférences musicales, petits cours de philosophie, master-class, les exemples sont nombreux et variés. Des petites formes artistiques peuvent venir illustrer les échanges.

Quelle temporalité ?

Le temps des débats de « 2023, Année des Architectures du Monde » aura lieu après les vacances d'hiver.

Pour « 2022, Année des Textiles du Monde » le temps des débats a entre autres donné lieu à :



Lancement de l'année thématique avec Mme. Dalila Chérigui, adjointe à l'interculturalité à la Grand-Plage



Speed-dating patrimonial sur les archives textiles conservées à la Médiathèque la Grand-Plage



Ciné-débat autour des textiles afro-caribéens centré sur le monopole du WAX par l'association KERA à la Troisième Place



Conférence sur le métissage des tissus entre le Nord et l'Algérie par Nassira Seddi avec Mémoires Plurielles à la Grand-Plage

Temps 2 : La participation

Quels objectifs ?

Le temps de la participation est le résultat de plusieurs mois de travail mené par les partenaires et les habitants de Roubaix, qui s'approprient la thématique annuelle du programme, notamment par le biais d'ateliers.

Il s'agit donc ici d'encourager la **participation des habitants** au projet, d'inciter à la pratique amateur, de favoriser la rencontre avec des structures culturelles, sociales et des structures en lien avec l'architecture.

Quelles formes ?

Le public est convié à assister aux restitutions de ces ateliers, sous formes de spectacles, d'expositions, de lectures, de projections ou de rencontres,... Lors de ce temps fort, l'accent est mis sur le partage.

Les projets se déroulent sur plusieurs mois ou plusieurs semaines, notamment par le biais **d'ateliers**. Les restitutions de ces ateliers construiront la programmation. Il ne s'agit donc pas de « spectacles » à proprement parlé, mais plutôt de valorisation du travail effectué. Ces ateliers peuvent être : des ateliers artistiques, des ateliers d'écriture, des parcours photographiques, des ateliers manuels, des ateliers intergénérationnels, etc. Selon votre projet, ces ateliers peuvent s'étaler sur les semaines ou les jours précédant la restitution, tout comme il peut s'agir d'un travail mené sur le long terme (plusieurs mois), par exemple, en partenariat avec des établissements scolaires.

ATTENTION ! : Si vous proposez un projet s'inscrivant dans le **temps de la participation**, notamment composé **d'ateliers**, vous devez impérativement **organiser une restitution lors de laquelle le fruit des ateliers sera présenté** et, dans la mesure du possible, **en présence des participants et des artistes associés**.

Quelle temporalité ?

Le temps de la participation de "2023, Année des Architectures du Monde" aura lieu après les vacances de printemps. Si vous souhaitez déposer un projet dans le cadre de ce temps fort, la restitution de votre travail doit donc se dérouler pendant cette période. Les ateliers, quant à eux, peuvent se dérouler librement en amont de ces dates lors des jours, semaines et mois précédents.

Pour « 2022, Année
des Textiles du
Monde » le temps de
la participation a
entre autres donné
lieu à :



Ateliers d'écritures avec une pièce textile personnelle comme point de départ à la Médiathèque La Grand-Plage



Création d'une œuvre collective, exposée pendant un mois, lors d'ateliers menés par Zorah Benmechta avec Le Non Lieu



Atelier de médiation jeune public autour de l'histoire de l'usine Motte-Bossut et création d'une "boît'usine" avec les ANMT



Création d'une exposition et d'un spectacle, fruit d'un travail participatif de collecte de mémoire auprès des "anciens" par la C.R.A.O



Restitution, mise en voie d'ateliers d'écriture et de confection textile avec réalisation de livrets, par le Centre Social des 4 Quartiers et Détournement



Cycle d'ateliers autour de la teinture végétale sur textile avec Les Tinctoriales, proposés par Astuce, avec un travail particulier sur les couleurs



Ateliers intergénérationnels de confection de fanions proposés par Mélodiffusion dans des écoles, centres sociaux, EHPAD



Réalisation d'une exposition participative par Mémoires Plurielles, fruit d'une collecte de tenues auprès des roubaisiens

Temps 3 : Le temps des spectacles

Quels objectifs ?

Le temps des spectacles est dévoué à l'artistique et au spectacle vivant. Il permet à des artistes de **poser un regard sur la thématique annuelle**. Il leur permet aussi de faire découvrir au public des créations originales et exigeantes sur le thème choisi.

Quelles formes ?

Théâtre, danse, musique, conte, art du cirque, art de la rue, etc. Le but de ce temps est de donner à voir des spectacles vivants professionnels, en lien avec le thème. Le principe est de proposer **une programmation « clef-en-main » qui comprend un spectacle, mais aussi une action culturelle en amont de la représentation** (intervention dans les écoles, les centres sociaux, propositions de répétitions publiques, etc.). Les possibilités d'actions culturelles sont multiples.

Quelle temporalité ?

Le temps des spectacles de « 2023, Année des Architectures du Monde » aura lieu en novembre. Les spectacles peuvent être programmés en soirée, mais aussi en journée pour des représentations « jeune public », en temps scolaire ou hors temps scolaire.



Pour « 2019, Année des Histoires du Monde » le temps des spectacles a entre autres donné lieu à :

Défilé de mode, dégustation, spectacle et soirée dansante avec de nombreux artistes, proposé par Damas à la salle Lejeune.



Performance audiovisuelle proposée par Emaho Nord avec Malikay sur l'histoire de Mamadou N'diaye au Musée de La Piscine.

Comment aborder la thématique « 2023, Année des Architectures du Monde » ?



Nuage de mots non exhaustif...

Destinataires de l'appel à projets

- Les structures et associations culturelles.
- Les centres sociaux.
- Les comités de quartiers.
- Les relais associatifs (Maison des associations, Fédération des Amicales Laïques...).
- Les associations membres du Conseil Roubaisien de l'Interculturalité et de la Citoyenneté (CRIC).
- Toute autre structure dont l'objet est lié à la thématique annuelle (ex : partenaires textiles en 2022, cabinet d'architecture...).

Certaines structures non-roubaisiennes peuvent également répondre à l'appel à projets, dans la mesure où elles répondent aux critères cumulatifs suivants :

- L'objet de l'association répond à la thématique annuelle.
- Le partenaire s'engage à collaborer avec un ou des partenaires et publics roubaisiens.
- L'action se déroule sur le territoire roubaisien.

Eligibilité des projets

Afin d'être retenu, votre projet doit être conforme aux critères suivants :

- Questionner la thématique annuelle.
- Valoriser la diversité culturelle et l'interculturalité de Roubaix.
- Respecter le format des trois temps différents (1. Débats, 2. Participation, 3. Spectacles). **Vous pouvez participer à un, deux ou trois temps.**
- Proposer un point de vue ou une forme originale et/ou innovant(e).
- Rendre un dossier complet (dossier de candidature, budget, description du projet et lettre de demande de subvention).
- Respecter le calendrier indiqué.
- Se dérouler sur le territoire roubaisien.
- Permettre des partenariats entre structures.
- Être en capacité de mobiliser un ou des publics identifiés.

Engagement des porteurs de projet

En tant que partenaire de l'Année thématique « 2023, Année des Architectures du Monde », vous vous engagez à :

- **Impliquer** la Direction de la Culture de la Ville de Roubaix dans chaque étape de votre projet afin de co-construire le projet dans les meilleures conditions ;
- **Mener** à bien votre projet et respecter la nature de la proposition de départ qui aura été sélectionnée par les élus et qui aura reçu une subvention. **Le projet réalisé ne doit pas être trop éloigné de la proposition faite lors de votre réponse à cet appel à projet.**
- **Indiquer** sur vos supports de communication que votre projet se déroule dans le cadre de l'année thématique « 2023, Année des Architectures du Monde » par la phrase « Cette opération est organisée dans le cadre de «2023, Année des Architectures du Monde» ou en utilisant l'identité visuelle de l'année thématique (logo, estampille...).
- **Mobiliser** et sensibiliser les publics et les membres de votre association pour la participation aux débats, aux ateliers et à leurs restitutions.

ATTENTION !

Si vous proposez un projet s'inscrivant dans le **temps de la participation**, notamment composé **d'ateliers**, vous devez impérativement **organiser une restitution lors de laquelle le fruit des ateliers seront présentés** et, dans la mesure du possible, par ou **en présence des participants**.

- **Participer** aux temps forts collectifs de l'année thématique : réunions de préparation, soirées de lancement, soirées de clôture.



De nombreux projets sont réalisés lors d'une année thématique et il est toujours intéressant d'aller découvrir ce que les personnes qui partagent ce programme d'activité avec vous ont pu réaliser !

Engagements de la Ville

Les structures dont les projets seront sélectionnés bénéficieront d'un accompagnement par la Ville de Roubaix. Il concerne les points suivants :

- **Le budget** : si votre projet est sélectionné, vous pourrez prétendre à une subvention dont le montant sera défini en fonction de l'action et de l'enveloppe disponible. Cette subvention est destinée à la réalisation exclusive du projet détaillé par l'organisateur dans le dossier de candidature à remplir en annexe de cet appel à projets.
- **Le contenu** : nous pouvons vous apporter de l'aide dans votre recherche d'artistes et/ou d'intervenants pour vos ateliers, mais aussi dans votre recherche de publics. Cette aide à la mobilisation ne vient pas se substituer mais compléter les démarches de sensibilisation que vous aurez initiées.
- **La communication** : la Ville de Roubaix prévoit l'édition d'une plaquette reprenant l'ensemble de la programmation. Chaque structure porteuse de projets est également invitée à éditer un flyer personnalisé pour assurer la communication autour de son événement. N'hésitez pas à nous solliciter pour sa conception et son impression dans des délais raisonnables (2 mois). Ces supports doivent comporter l'estampille « **2023, Année des Architectures du Monde** ».
- **Les locaux d'accueil** : nous pouvons vous accompagner pour trouver et mettre à disposition un lieu adapté à votre manifestation, votre conférence ou votre restitution d'ateliers. **Toute demande de salle doit être formulée au minimum deux mois avant l'événement.**
- **Le soutien technique** : la régie des spectacles pourra mettre du matériel (technique et/ou logistique) à disposition dans la limite de sa disponibilité à la date demandée. Ces demandes devront également être anticipées et nous être transmises **au plus tard deux mois avant la date de votre événement.**
- **Les partenariats** : une rencontre sera organisée pour réunir les destinataires de l'appel à projet avant la date limite de retour des projets. Cette réunion a pour objectif de faire connaissance, mais aussi d'échanger sur la thématique. C'est aussi l'occasion pour les potentiels porteurs de projets de trouver le ou la partenaire idéal(e) et pour les structures sociales, de rencontrer des intervenant(e)s pour les ateliers qu'elles souhaitent mettre en place. **Cette rencontre aura lieu le 16/09/2022 à 17h00 dans la salle du Conseil d'Administration.**

Exemples d'accompagnements :

Une communication générale a été éditée par le service communication de la Ville, regroupant tous les évènements proposés dans le cadre des temps de l'année thématique, avec un visuel décliné selon les différents temps de l'année.



Réalisation et impression d'un flyer à l'occasion du projet "le fil, ce qui nous lie et nous relie : l'histoire des primo-arrivants sénégalais" de la CRAO.



Réalisation et impression d'un livret venant accompagner l'exposition réalisée par la CRAO en collaboration avec le Service Culture.



Réalisation et impression d'un flyer à l'occasion de "Textile en Fête", une après-midi festive à La Manufacture des Flandres lors de laquelle Mémoires Plurielles et Mélodiffusion ont présenté le fruit de leur proposition participative.



Réalisation et impression d'un livret pour le projet "Au fil des mots" du Centre Social des 4 Quartiers. Ce recueil de textes est le résultat de séances d'écritures. Une couverture en tissu a d'ailleurs été réalisée au centre social pour accompagner ce livret.



Modalités de candidature :

Pour soumettre une proposition, veuillez remplir le dossier de candidature en indiquant dans quel(s) temps fort(s) vous souhaitez inscrire votre projet.

En complément de cette fiche, nous vous demandons :

- Une description du projet.
- Un budget prévisionnel détaillé.
- Une lettre de demande de subvention signée par le(la) président(e) de votre structure.
- L'ensemble des pièces administratives demandées dans la fiche projet.

La date limite de dépôt des dossiers est le : vendredi 30 septembre 2022

Réunion d'information : vendredi 16 septembre 2022 – 17h

Les dossiers (dossier de candidature, budget prévisionnel, documents administratifs...) sont à faire parvenir par mail

à zbouslah@ville-roubaix.fr

Ou par voie postale à l'adresse suivante :

Zaïa Bouslah

Direction de la Culture – DG RVV

Ville de Roubaix – 17 Grand Place

59100 ROUBAIX

